

I

Introduction

Le Brunei dans la région de l'ANASE

Le Brunei Darussalam est un sultanat musulman de 260 000 habitants. Sa superficie est de 58 000 km carrés à peine et le pays s'étend sur la côte nord de Bornéo, en bordure des États de la Malaisie orientale, Sabah et Sarawak. La population du Brunei est formée de 40 % de Malais, de 30 % de Chinois, de 29 % de groupes tribaux indigènes et de 1 % de personnes de descendance indienne ou d'Occidentaux travaillant à contrat. Le nom officiel du Brunei est Negara Brunei Darussalam, ou plus simplement, Brunei.

En 1984, le Brunei est devenu indépendant après avoir été pendant 96 ans un protectorat britannique. Bien que le Brunei n'ait jamais été vraiment colonisé, le Royaume-Uni a exercé son influence par le truchement d'un haut-commissaire résidant. En 1972, le Brunei est devenu autonome, mais le Royaume-Uni a conservé la responsabilité de la défense et des affaires étrangères. Il n'y a pas eu d'élections depuis 1962 et le Sultan gouverne le pays en exerçant un pouvoir exécutif absolu.

Malgré sa petitesse sur le double plan démographique et géographique, le Brunei est considéré comme l'un des États les plus riches du monde en raison du revenu par habitant. Sa richesse découle directement de la prospérité de l'industrie pétrolière et gazière. Le Brunei est le troisième producteur de pétrole de l'Asie du Sud-Est, après l'Indonésie et la Malaisie, et le deuxième exportateur de gaz naturel liquéfié du monde.

Le Brunei est membre du Commonwealth depuis longtemps. En 1984, il est devenu le sixième membre de l'ANASE, et a adhéré à l'Organisation de la Conférence islamique. Il a fait de l'ANASE la pierre angulaire de sa politique étrangère axée sur l'intégrité territoriale ainsi que sur la paix et la sécurité régionales.

Le Canada et le Brunei

Les relations du Canada avec le Brunei sont limitées mais elles progressent régulièrement dans des secteurs d'intérêt commun. Les relations diplomatiques entre le Canada et le Brunei datent du début de 1984, lorsque le Brunei a assumé l'entièr responsabilité de ses affaires étrangères et de sa défense. Les relations ont depuis été entretenues principalement dans le cadre du Commonwealth et de l'ANASE. Les relations du Canada avec le Brunei se sont resserrées considérablement depuis que le Brunei a été l'interlocuteur du Canada au sein de l'ANASE pendant la période de 1988 à 1991. Les discussions entre les deux États ont porté sur toute une série de questions internationales et multilatérales d'intérêt commun, comme le Cambodge, la coopération économique dans le Pacifique et les dossiers de l'Organisation des Nations Unies.

Grandes lignes de l'étude

Nous examinerons dans la présente étude la nature et la portée des relations commerciales et économiques entre le Canada et le Brunei depuis le milieu des années 1980. La brièveté du document témoigne de l'ampleur limitée de ces relations. Nous insisterons principalement sur les faits récents.

La section 2 décrit la situation économique actuelle au Brunei et donne une idée du plan économique quinquennal du gouvernement.

La section 3 est un survol de la structure commerciale globale du Brunei, soulignant les principaux éléments du commerce Canada-Brunei.

La section 4 définit le cadre de la coopération entre les deux pays et présente un certain nombre d'initiatives qui ont donné corps à nos relations bilatérales.